

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
 REPUBLIQUE FRANCAISE
 ARRONDISSEMENT DE PONTOISE
 CANTON DE TAVERNY

* * * *

COMMUNE DE FREPILLON

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 en date du 18 octobre 2012

L'an deux mil douze le dix-huit octobre à 21 heures, les membres du Conseil municipal légalement et individuellement convoqués le neuf octobre 2012, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Bernard TAILLY, Maire.

Présents :

Bernard TAILLY (*Maire*)

Jean BENITEZ DE LUGO, Dominique BERNARD, Yves GITTON, Michelle TORTOSA, Patricia ZEISS, (*maires adjoints*)
 Raynald BEAUFILS, Martine BERNARD, Cédric CHEVROLLIER, Dominique COUDRAY, Jean-Pierre DUCHESNE,
 Micheline MAINGUET, Roger MIGNOT, Bernard PAUTET, Patricia POIZAC, Nathalie POUILLE, Monique RISCH,
 Chantal WALTER (*conseillers municipaux*)

Secrétaire de séance : Jean BENITEZ DE LUGO

La séance est ouverte à 21 h sous la présidence de Bernard TAILLY.
 Il est procédé à l'appel des Conseillers.

Le compte-rendu de la séance du 14 juin 2012 est adopté à l'unanimité.
 M. le Maire porte à connaissance les décisions prises entre le 14 juin 2012 et le 18 octobre 2012.

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1. Rapport annuel 2011 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets (TRI ACTION)

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal, oui l'exposé de M. le Maire prend acte du rapport d'activité du syndicat Tri action.

1.2. Rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Rapporteur : M. le Maire

L'assemblée délibérante prend acte du rapport du SIAEP. M. le Maire, Président du syndicat rappelle qu'à compter du 1^{er} janvier, celui-ci sera dissout. L'eau sera fournie à cette date par le SEDIF.

1.3. Modification des statuts de la CCVOI

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire expose que la rédaction de certains éléments de la compétence « voirie » a été révisée pour qu'ils soient conformes à la volonté des élus et à leur mise en œuvre, et qu'une nouvelle compétence relative « au parc de stationnement des gares » soit transférée aux statuts.

Il propose après délibération du conseil communautaire en date du 11 avril 2012 d'approuver ces modifications de l'art. 4 des statuts pour la compétence voirie.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

1.4. Approbation du rapport sur l'évaluation des charges transférées (CLECT)

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire expose que les conséquences financières des compétences transférées à la Communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes (CCVOI) en matière de gestion des parcs de stationnement des gares, ont fait l'objet d'un avis de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) le 19 septembre 2012.

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, il appartient au Conseil municipal de se prononcer sur ce rapport.

Il est alors présenté le rapport de la CLECT et le nouveau tableau d'attribution de compensation.

Où l'exposé de son rapporteur

Le Conseil municipal à l'unanimité adopte le rapport de la CLECT du 19 septembre 2012 annexé à la présente délibération et approuve le nouveau montant de l'attribution de compensation de la commune ainsi que toutes les dispositions relatives au remboursement différé des dépenses de remise en état des biens.

1.5. Adhésion de la commune de Champagne-sur-Oise au syndicat mixte pour la gestion de la fourrière du Val-d'Oise

Rapporteur : Patricia ZEISS

Le Conseil municipal est invité à approuver l'adhésion de la commune de Champagne au syndicat (SMGFAVO) conformément au statut.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Patricia ZEISS informe que la nouvelle fourrière de Bruyère-sur-Oise est désormais ouverte.

2. FINANCES

2.1. Participation financière de la Société SOGEPROM aux travaux de rénovation de la rue du Boudar et à la réalisation de l'équipement de rétention des eaux pluviales au « Poirier de souris »

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire rappelle la fin de l'opération des Carreaux et l'engagement de la Société Sogeprom en charge de sa réalisation de participer financièrement à la réalisation de la rue du Boudar et l'espace Poirier de Souris bordant directement l'opération.

Il propose donc au Conseil municipal de l'autoriser à percevoir la somme de 77 000 € de la société Sogeprom en remboursement des travaux réalisés par la commune sur ces abords et nécessaires à l'opération des Carreaux.

Le Conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à percevoir cette somme au nom de la commune.

2.2. Mise en place d'une tarification pour occupation du domaine public

Rapporteur : M. le Maire

Conformément au Code général des collectivités territoriales et l'obligation que les cafetiers restaurateurs et autres commerçants ont de s'acquitter d'une redevance, M. le Maire propose de fixer à 10 € le m² par an le tarif d'installation d'une terrasse ou d'un étal commercial sur le domaine public.

À l'unanimité, la délibération est adoptée.

2.3. Versement d'une subvention de fonctionnement à l'association « Les peintres de Frépillon »

Rapporteur : Michelle TORTOSA

Le 14 septembre dernier a été créée une nouvelle association dénommée « Atelier libre des peintres de Frépillon » qui a pour but de réunir les peintres amateurs et dont le siège social est installé Maison des associations.

Afin de couvrir les frais liés à sa création, Michelle TORTOSA propose le versement d'une subvention de 200 €.

Compte tenu du rôle des associations sur la commune, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'octroi de cette subvention.

2.4. Versement de l'indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor chargé des fonctions de receveur

Rapporteur : Yves GITTON

Monsieur GITTON en charge des finances propose de verser un montant de 787,40 € net à Monsieur BENHAFESSA Reidha rappelant l'aide consentie dans la gestion financière de la commune.

Le versement est adopté par 15 voix pour, 3 voix contre (Dominique BERNARD, Dominique COUDRAY, Bernard PAUTET).

2.5. Budget supplémentaire de la commune – exercice 2012

Rapporteur : Yves GITTON

Monsieur GITTON donne lecture du budget supplémentaire après avis favorable de la commission des finances réunie en amont.

Ce budget fait état de quelques ajustements minimes tant en section de fonctionnement que d'investissement et s'élève à la somme de :

Section de fonctionnement : 390 771,01 €

Section d'investissement 3 967 588,01 €

M. le Maire rajoute que le solde qui s'élève à environ 267 000 € a été porté sur l'opération « bâtiments communaux » en cours d'achèvement. Il souligne par ailleurs que ces travaux ont été réalisés en partie par des subventions extérieures et surtout par des fonds propres sans avoir eu besoin d'emprunter.

Le budget supplémentaire est adopté à l'unanimité.

3. URBANISME

3.1. Lancement de la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire rappelle que le PLU de la commune a été approuvé en janvier 2010 aujourd'hui il s'avère nécessaire d'en revoir certaines dispositions afin de modifier certains articles, changements mineurs ne remettant pas en cause l'économie générale du PLU et aussi de doter la zone IIAU d'un règlement.

Ouï l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal décide de lancer la procédure de modification du PLU approuve le 28 janvier 2010.

3.2. Avis sur le PLU de la commune de Méry-sur-Oise

Rapporteur : M. le Maire

La commune de Méry a arrêté le projet de révision de son PLU. Considérant que la commune de Frépillon a la possibilité d'émettre un avis, ouï l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération par laquelle est demandée que le secteur « les hautes vignes » proche de Frépillon soit classé en zone AU afin que la commune de Méry en contrôle son développement.

4. QUESTIONS DIVERSES

4.1. Ouverture d'une ligne de trésorerie

Rapporteur : Yves GITTON

Ces travaux de réhabilitation et construction des bâtiments communaux en cours d'achèvement ont fait l'objet de subventions, toutefois compte tenu du décalage entre leur versement et le paiement des entreprises, il est opportun de recouvrir à une ligne de trésorerie.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 560 000 € pour une durée d'un an auprès de la Banque postale.

INFORMATIONS DIVERSES

- Subvention Région

M. le Maire informe le Conseil municipal du versement d'une subvention de 56 731 € de la Région pour le financement d'une partie des travaux liés à l'installation des pompes à chaleur.

- Travaux SEDIF

Les travaux de remplacement d'une canalisation d'eau potable par le SEDIF vont entraîner des perturbations de circulation sur la RD 928 avec des conséquences dans toute la commune. M. le Maire a attiré l'attention du Président du syndicat sur les mesures à prendre notamment en réduisant la durée de ceux-ci par une ampliation de travail journalier plus importante.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée par M. le Maire à 22 h 30
